N° 1399 MERCREDI 13 FÉVRIER 1867 11me année

# JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

## BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50 — » » six mois, 14 » » — » » un an 25 » »

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 53.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées *avant midi* le jour de la publication.

On s'abonne où l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. Havas-Laffite-Bullier et Cie, 10, rue de la Grange-Batelière.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. Havas Laffite Bullier et Cie pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

**Roubaix, 12 Février 1867.**

### BULLETIN.

Jamais, depuis le rétablissement de l'Empire, l'ouverture de la session législative n'aura eu lieu dans des circonstances aussi graves. L'opinion publique, assoupie depuis quinze ans, semble renaître à la vie politique. Justement préoccupée des réformes annoncées par le gouvernement, elle attend avec impatience le discours de la couronne qui contiendra, sans doute, des déclarations catégoriques sur l'importance de ces réformes, leur portée, leur étendue.

Mais, la mesure la plus sérieuse, celle qui intéresse surtout, c'est la réorganisation de l'armée. Il n'est pas une famille française que la loi projetée laisse indifférente. D'après les informations les plus accréditées, voici quel serait le projet ayant le plus de chances d'adoption : cinq années sous les drapeaux, quatre dans la réserve; durée du service dans la garde nationale mobile, cinq ans; tous les hommes exonérés y seraient incorporés de droit. Les non-exonérés donneraient donc neuf années à l'état, soit dans l'activité et la réserve, soit dans la réserve et la garde nationale mobile.

Nous ne dirons rien aujourd'hui des projets de loi sur la presse, l'imprimerie et la librairie. Les nouvelles sont contradictoires et nous devons attendre les révélations officielles.

On assure que la question du compte-rendu, par les journaux, des séances du Sénat et du Corps Législatif, sera examinée de nouveau à l'ouverture des Chambres. Plusieurs membres demanderaient, dans l'intérêt des populations provinciales, une analyse des délibérations, spécialement destinée aux journaux des départements. Nous espérons que cette proposition, qui est de toute équité, sera accueillie.

Nous nous sommes borné à mentionner, dans notre dernier numéro, la circulaire de M. Vandal, directeur général des Postes, ordonnant à ses subordonnés d'empêcher la circulation de la lettre du comte de Chambord. Nous espérions que cette mesure serait rapportée: il n'en est rien et un communiqué adressé à la *Gazette de France* essaie d'expliquer et de justifier l'acte administratif. Ce *communiqué*, que nous reproduisons plus loin avec la circulaire de M. Vandal, invoque, bien à tort, selon nous, les intérêts de l'ordre public. Ces intérêts n'ont rien à voir en cette affaire. Depuis trois semaines, la lettre du comte de Chambord a été publiée dans les journaux étrangers, et des traductions circulent par toute la France, sans que nous ayons entendu parler de troubles, ni d'émeutes. La circulaire de M. Vandal donnera à la lettre du prince exilé tout l'attrait du fruit défendu.

On reçoit d'étranges nouvelles du Hainaut. Il paraîtrait que des manifestations ont eu lieu dans cette province aux cris de *Vive la France, Vive Napoléon* ! Est-ce que nos voisins seraient fatigués de leur nationalité ? En ce cas, ne savons ce que fera le gouvernement français, mais M. de Bismark et le Roi qu'il conseille paraissent avoir jeté un regard de convoitise sur la Belgique. Le mariage du comte de Flandre n'est, pour bien des gens, que l'avant-coureur d'événements plus importants.

Tout marche, du reste, au gré des vœux du gouvernement prussien. Le discours de clôture des chambres constate une modification sensible dans les rapports du roi avec la majorité parlementaire. On a remarqué, non sans satisfaction, à Berlin, que Sa Majesté a clos la session en déclarant, avec une certaine joie, que le temps des conflits était passé. Or, ce langage diffère très-sensiblement sur ce point du discours d'ouvertnre qui déclarait, avec une certaine raideur, que, le cas échéant, le gouvernement agirait dans le même sens qu'il l'a fait jusqu'ici.

Le cabinet de Washington doit quelque peu regretter ses sympathies pour Juarez et consors, en voyant de quelle manière on entend la reconnaissance au Mexique. Une dépêche de la Vera-Cruz annonce que les autorités juaristes à Mazatlan ont exécuté M. Caraman, agent des Etats-Unis, qui avait tué deux Mexicains en défendant l'entrée de sa maison pendant une émeute. Le commandant de la canonnière fédérale stationnée devant Mazatlan ayant demandé la punition des officiers mexicains impliqués dans cette affaire et n'ayant pu l'obtenir, a bombardé la ville.

Aujourd'hui, on télégraphie de Liverpool que le vapeur des Etats-Unis *Gettysburg* était arrivé à Kingston et reparti avec une mission secrète. On croyait qu'il avait pour destination Matamoros. Il avait une forte somme en espèces. Que va-t-il surgir de cela ?

En attendant, la situation est toujours fort tendue aux Etats-Unis. Le bruit court que les radicaux présenteront un projet tendant à conférer la présidence provisoire au général Grant, pendant la mise en accusation de M. Johnson. Celui-ci néanmoins paraît bien décidé à défendre sa position; le fait suivant le montre : M. Seward a demandé des explications à M. Motley, ministre des Etats-Unis à Vienne, sur le bruit que ce diplomate aurait dénoncé le président et critiqué les institutions démocratiques. M. Motley aurait démenti ce bruit mais en offrant sa démission.

C'est aujourd'hui que doit se tenir à Londres le fameux meeting réformiste tant annoncé. La Reine a cependant déclaré dans son discours que le Parlement allait s'occuper de cette grosse question de réforme électorale et parlementaire. Il paraît que les ligueurs anglais n'ont qu'une confiance limitée dans la parole royale. Aurait-on surfait leur réputation de respect proverbial pour la majorité du trône ?

D'après des correspondances d'Italie, il paraît que la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à la liberté de l'Eglise et à la liquidation des biens ecclésiastiques, a nommé rapporteur, M. Crispi, en lui donnant le mandat de rejeter le projet. Relativement à la partie politique, la commission c'est prononcée à l'unanimité pour le rejet. Quant à la partie financière, elle a repoussé, par 5 voix contre 4, la proposition de formuler un contre-projet.

J. REDOUX.

### REVUE DES JOURNAUX

On lit dans le *Moniteur* (partie non officielle) :

« Un journal de province annonce que le gouvernement aurait l'intention de soumettre le budget de la ville de Paris à l'examen et au vote du Corps législatif.

» Le gouvernement s'est, en effet, livré, sur l'initiative du préfet de la Seine, à une étude approfondie de cette question ; mais une telle dérogation aux régles législatives qui président à l'établissement et au vote des budgets municipaux ne lui a paru commandée par aucun intérêt considérable.

» Le même journal laisse supposer que le gouvernement étudierait un projet de suppression des octrois. Cette nouvelle est dénuée de tout fondement.

Sous ce titre : « le Pape à Rome, » le journal *La France* constate le démenti donné par les événements à certains organes de la presse qui prétendaient que la révolution entrerait dans Rome par une porte au moment où notre armée sortirait par l'autre :

« Le Pape, poursuit M. Rouaïle, n'a pas cédé aux conseils de ceux qui menaçaient la chrétienté de son exil. Il a refusé d'abandonner une ville où la parole de la France continuait à le protéger. L'Europe et surtout notre pays n'ont qu'à s'en féliciter, et nous ne croyons pas que Pie IX ait lieu, jusqu'à présent de s'en repentir.

» Il est vrai que le comité national lance de temps en temps, des proclamations pour empêcher les Romains d'aller au théâtre et pour les exciter contre les zouaves pontificaux, ou veut faire naître des conflits dont l'esprit de désordre pourrait profiter. Jusqu'à ce jour ces manœuvres ont échoué devant le bon sens des Romains. La tyrannie du comité national se discredite elle-même par ses excès ridicules, et ceux qui l'accusent de recevoir son mot d'ordre de Florence ne s'aperçoivent pas qu'ils calomnient en pure perte le gouvernement italien. »

Le *Monde*, s'appuyant sur sa correspondance de Rome, en date du 6 février, nous retrace la situation sous un aspect moins rassurant :

« Si l'on en croit les rodomontades habituelles des révolutionnaires, lisons-nous sous la signature de M. Taconet, les événements s'approcheraient rapidement, et les ministres du roi Victor-Emmanuel, que les instances et les menaces de la diplomatie française ont retenus jusqu'ici, seraient décidés à lâcher plus ou moins ouvertement la bride au parti d'action. Ce parti, d'ailleurs, qui flaire une crise générale, s'enhardit outre mesure, et parle de se jeter sur Rome dans quelques semaines. Des volontaires s'enrôlent de tous côtés, et nous ne serions pas surpris que les contingents que l'on prétendait ces jours derniers organiser et armer pour la Grèce n'eussent une autre destination. »

On lit dans la *Presse*, sous la signature de M. Bauer :

« Il serait question de substituer le système des cautionnements au privilége des brevets dans la nouvelle loi sur l'imprimerie.

» On annonce, — et cela est équitable — que dans ce cas la somme payée par les titulaires actuels des brevets pour l'achat de leur privilége viendrait en déduction du chiffre du cautionnement à verser. »

J. REDOUX.

Voici la circulaire adressée par M. Vandal aux directeurs des bureaux de postes :

« Paris, le 24 janvier 1867.

» Monsieur,

» L'administration a reçu l'ordre d'empêcher, pour ce qui la concerne, l'introduction en France et la distribution d'une lettre autographiée adressée au général de Saint-Priest par le comte de Chambord. Cet écrit est expédié sous enveloppe dans la forme d'une lettre ordinaire, soit de l'étranger, soit des bureaux de l'intérieur.

» Je vous invite, en conséquence, à surveiller avec le plus grand soin toutes les correspondances qui parviennent directement ou indirectement à votre bureau, afin de découvrir les exemplaires de la lettre dont il s'agit, qui pourraient faire partie des correspondances et qui se trouveraient placées soit sous bandes isolément et avec d'autres publications, *soit* SOUS DES ENVELOPPES CLOSES. Vous surveillerez aussi, dans le même but, non-seulement les correspondances mises à la poste dans votre localité, mais encore celles qui vous parviendraient des bureaux français avec lesquels vous êtes en relations ; car il ne serait pas impossible que des exemplaires de ladite lettre fussent déposés dans les boîtes aux lettres, après avoir été introduits en France par une voie étrangère à la poste.

» Vous formerez un paquet spécial de tous les exemplaires, soit sous bande, soit sous enveloppe, que vous aurez été à même de reconnaître et de retenir, et vous adresserez ce paquet au receveur principal des postes, à Paris, sous étiquette portant, indépendamment de l'adresse, les mots : « *Lettre saisie en vertu de l'ordre de l'ad-*

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

DU 13 FÉVRIER 1867.

— 5 —

# URSULE VOISIN

— III —

(*Suite. — Voir le* JOURNAL DE ROUBAIX *du 10 février*).

— Qu'avez-vous donc à objecter contre une telle union ?

— M. de Lursanne est trop haut pour moi. Si l'obstacle ne venait pas du baron, il viendrait du fermier. Je me comprends, et vous allez me comprendre aussi. Ma fille, si elle a le cœur et l'esprit d'une demoiselle, a les habitudes et les mœurs d'une paysanne. Elle chante, mais elle court souvent pieds nus par les prés; elle lit, mais elle ne peut supporter un chapeau sur sa tête.

Mon enfant a de beaux sentiments, mais elle n'a pas de bonnes manières; sa mère n'a pu lui donner qu'une moitié d'elle-même, celle qui la faisait aimer. Elle parle, quand elle veut, comme un livre, mais elle touche dans la main du premier brave homme qui passe sur le chemin; elle s'assied par terre, sur l'herbe, au milieu des champs, et serait fort en peine, je crois, de saluer de la façon que je l'ai vu faire aux dames de Saint-Pons. Si M. de Lursanne consentait à ce mariage, ma fille irait à Paris, où l'air lui manquerait; elle ne sait pas ce que c'est que des habitudes de vingt ans; le changement la tuerait. Elle serait heureuse six mois et souffrirait tout le reste de sa vie. On verrait bien vite qu'elle n'est pas du monde où elle serait entrée et on le lui ferait sentir; il viendrait un jour où son mari la délaisserait.

Qui consolerait Ursule alors? Il faut que chacun reste à sa place. Marier Ursule à Lionnel, c'est donner une fauvette à un paon. Laissez la fauvette dans les bois. Est-il bien sûr que Lionnel aime Ursule de la manière qu'elle croit? J'en doute. Au demeurant, André Huchaux lui convient mieux comme mari, et je saurai bien la rendre heureuse malgré elle.

M. Solieu ne savait trop que répondre à ce discours ; il essaya quelques timides observations, et obtint seulement après longue discussion que le père Guillaume n'userait pas tout de suite de son autorité, et laisserait à sa fille le temps de se remettre de son émotion.

Mais ce fut bien une autre affaire quand le curé se présenta chez M. de Lursanne.

Lionnel avait tout avoué au baron avec la juvénile exaltation d'un cœur de vingt ans. Tout d'abord l'étonnement du baron surpassa sa colère; mais quand il vit que son fils prenait au sérieux ce qu'il appelait lui, ex-page de Louis XVIII, chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis, des folies amoureuses, il entra dans un furieux emportement et signifia à son fils qu'il le déshériterait plutôt que de lui donner son consentement.

M. de Lursanne se promenait sur une terrasse lorsque M. Solieu se présenta. — Le pauvre curé avait préparé un fort beau discours, très-édifiant, sur la matière épineuse qu'il avait à traiter; mais, dès l'exorde, le baron l'arrêta.

— Et vous aussi, Monsieur le curé? s'écria-t-il. Pour qui me prend-on ici? pour un oncle de comédie? quelque Géronte bon à mener par le nez? un vieux bonhomme qui n'a ni plus ni moins de cervelle qu'une linotte?

— Ah! Monsieur le baron, jamais une telle pensée...

— Et vous avez bien fait, morbleu! car vous seriez tombé dans une étrange erreur. Si vous êtes tous ligués contre moi, vous perdez votre temps, je vous en préviens. Bel hymen vraiment! le fils, l'unique héritier du baron de Lursanne, qui a été page et sous-préfet, épouser la fille du père Guillaume Voisin, un fermier!

— Un brave homme, un maire, que vous-même estimez.

— Sans doute, je l'estime; mais qu'est-ce que cela prouve? Qu'est-il ce maire? rien! Voilà une belle affaire qu'une écharpe tricolore! Qu'a-t-il, ce fermier? quelques méchantes terres qui valent peut-être quatre-vingt mille livres, et qui rapportent mille écus de rente! Tenez, vraiment, ça me donnerait envie de rire, et je suis bien fou de disputer sur un pareil sujet. Lionnel sera baron de Lursanne.

— Dieu nous fasse la grâce d'éloigner ce temps!

— Le temps ne fait rien à l'affaire, il le sera, il aura quarante mille francs de revenus en beaux domaines, et j'ai quelque part un portefeuille assez rond. L'écu de notre maison porte d'azur à l'épée d'or en pal accostée d'alérions du même couronnés d'argent, et je donnerais tout cela à Mademoiselle Ursule Voisin? C'est une sotte plaisanterie.

— Pauvre petite! murmura le curé en manière d'aparté.

— Il faut que mon fils fasse son chemin, et il ne me convient pas de lui attacher au pied une paysanne comme un boulet, reprit le baron, dont la verve éloquente ne s'épuisait pas de sitôt. Voyez la belle figure qu'il ferait, entrant, avec sa petite fermière au bras, dans les salons d'un ambassadeur! Voilà donc où il en voulait venir, M. Guillaume, avec ses beaux discours sur l'éducation de sa fille! Ah! le vieux renard! il tâtait les choses de loin! et moi qui, bonnement, donnais dans la nasse et lui répondais sérieusement!

Ah! maître Guillaume, voilà dans quelles espérances vous élevez votre fille et voilà de quelles fumées vous repaissez votre imagination; vous avez tort, et rien de ce que vous désirez ne sera; c'est moi, Rodolphe de Lursanne, qui vous le dis!

— Mais, Monsieur le baron, dit tout-à-coup le curé, qui, depuis un instant, écoutait attentivement la philippique du gentilhomme, vous auriez tort de vous arrêter à de telles suppositions.

— Comment?

— Le père Guillaume n'a jamais entretenu les espérances auxquelles vous faites allusion; bien au contraire, il a signifié à sa fille qu'il lui donnait un autre mari, et il m'a déclaré, à moi, ce matin, que lors même que vous consentiriez à ce mariage, il n'en voudrait pas, lui, Guillaume Voisin, maire d'Olargues et fermier.

— Plaît-il? fit le baron qui s'imaginait ne pas bien comprendre.

— Je dis que le père Guillaume est tout-à-fait d'accord avec vous pour repousser une alliance qui ne saurait pas plus lui convenir qu'elle ne vous convient. Ce que j'aurai à dire à Ursule de votre part, il faudra bien que je le dise à Lionnel de la sienne.

M. Solieu ne laissa pas au baron le temps de répliquer, et tourna les talons. Avant que M. de Lursanne fût revenu de son étonnement, le curé, à cheval sur *Bijou*, trottait dans l'avenue du château, si fort ému par les railleries dont le discours du baron avait été assaisonné, que, sans le savoir, il émoustillait les flancs de l'animal à coups de soulier et à coups de parapluie, au grand mécontement de *Bijou*, qui ne s'était jamais vu traiter d'une si rude manière.

M. de Lursanne regardait le curé s'éloigner, muet, immobile, stupéfait. Ce qu'il venait d'entendre bourdonnait à ses oreilles comme un bruit importun et confus. La pensée que Guillaume avait pu refuser une alliance que les familles les plus considérables de l'arrondissement se disputaient, lui était insupportable, et malgré le témoignage de ses sens, il ne l'admettait pas.

— C'est impossible, s'écria-t-il brusquement après qu'il eût repassé dans son esprit la réponse du curé, c'est impossible! M. Guillaume est un compère madré qui ne dit pas tout ce qu'il pense. S'il ne veut pas, c'est qu'il sait que les raisins sont trop verts; car si je voulais, moi!

Puis il rentra au château, grommelant tout bas entre ses dents : L'impertinent, se donner les gants d'un refus! où l'orgueil va-t-il se nicher? mais je ferai bien